

Cette année, la commune de SAINT GERMAIN DU PUY réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. **L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023**

Comment ça se passe ?

- ➡ **Une lettre d'information aux habitants** sera déposée dans votre boîte aux lettres.
- ➡ Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira **une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.**
- ➡ **Suivez les indications de la notice**, ce document est indispensable, gardez-le.
- ➡ **Vous pouvez répondre par internet :** Connectez-vous directement au site : www.le-recensement-et-moi.fr
Vos identifiants figureront sur la notice distribuée par l'agent recenseur.
Le recensement en ligne est plus simple, plus rapide, plus économique et plus écologique.
- ➡ **Vous ne pouvez pas répondre par internet :** l'agent recenseur vous distribuera le questionnaire papier.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **21 janvier 2023 ?**

Contactez la mairie : **au 02.48.30.84.18**

PHOTO AGENTS RECENSEURS A VENIR

Cliquez ici



Pourquoi êtes-vous recensés ?

➡ **Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.**

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. **Définir le nombre d'élus au conseil municipal**, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs** (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Vous souhaitez en savoir plus sur le recensement ?

Rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr ou www.saintgermaindupuy.fr